

Kigali, le 17 janvier 1930

N° 304/suc.1

*N° 261 Suc*

annexes et M.P.

Monsieur le Délégué,

*page 1 c 55 le 9-11*

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements concernant les successions de travailleurs indigènes décédés au service de l'Union Minière du Haut Katanga.

Vous trouverez ci-joints les livrets, certificats de décès et mandats postaux des défunts. L'actif des successions est à prendre en recettes immédiatement; les dépenses seront portées ~~XXXXXXXXXX~~ à mesure des liquidations, ~~XXXXXXXXXXXX~~

N° succes.	Nom	Commune	Chefferie	territoire	montant suc	Indemnité de décès
228	Nyamuhiri	Kigali	Semitwa	Astrida	7.75	néant
229	Kavubyi	Rwaza	Kyitatiri	Ruhengeri	513.75	+ 200
230	Sendegeya	Muzenga	Kayondo	Astrida	447.40	+ 200
231	Nangobulari	Lumanganwe	id;	Nyanza	42.75	+ 200
232	Gapyizi	Bgeramvura	Ntaro	Nyanza	69.50	+ 200
233	Rakiramakiba	Nyabikenge	Ragambarara	Astrida	55. -	+ 200

Pour le président du Ruanda en route,  
Le Commissaire de District adjoint,  
L. Borgers,



*[Handwritten signature]*

A Monsieur le Délégué à